

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

ARRÊTÉ N° AR_2024_039

portant Mise en place d'un ralentisseur de forme "Coussins Berlinois" Place de la Grèze avec une zone de rencontre à 20 km/h sur l'ensemble du parking

Monsieur le Maire de la commune de Cunac,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 et suivants,

- VU le code de la Route,

- Considérant que la circulation importante et la vitesse excessive des automobilistes sur la Place de la Grèze représentent un danger pour les usagers,

- Considérant qu'il convient de sécuriser cette Place qui donne accès à l'Ecole Maternelle-Primaire, Complexes sportifs et associatifs ainsi qu'au Bâtiment de l'ALAE,

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de renforcer la sécurité des usagers de la Place de la Grèze, un ralentisseur de type "Coussins Berlinois" sera installé à l'entrée de celle-ci et une zone de rencontre à 20km/h sera mise en place sur l'ensemble du parking.

Article 2 : La Régie de Voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera chargée de la mise en place de ce ralentisseur et de la signalétique.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place des dispositifs.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Maire de la commune de CUNAC, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cunac, le 09 septembre 2024

Marc VENZAL
Maire de CUNAC



Date de transmission de l'acte: 11/09/2024

Date de reception de l'AR: 11/09/2024

081-218100741-AR_2024_039-AR

A G E D I

AR_2024_039